

Comptes annuels

C A B des Pays de la Loire

31/12/2020

Ce document contient 31 pages





C A B des Pays de la Loire

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

0.1	Attestation	3
1	<i>Comptes annuels</i>	4
1.1	Bilan Actif	5
1.2	Bilan Passif	6
1.3	Compte de résultat	7
2	<i>Annexe</i>	9
2.1	Annexe CAB Pays de la Loire 31.12.2020	10



KPMG Entreprises
Anjou
12 rue Papiau de La Verrie
CS 10924
49009 Angers cedex 01
France

Téléphone : +33 (0)2 41 87 09 45
Télécopie : +33 (0)2 41 86 72 99
Site internet : www.kpmg.fr

CAB des Pays de la Loire
9 rue André Brouard
BP 70510
49105 ANGERS Cedex 02

Angers, le 16 février 2021

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 03 juillet 2007, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'Association CAB des Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	1 067 746	EUR
— Produits d'exploitation :	881 406	EUR
— Résultat net comptable :	31 111	EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Véronique Parent
Expert-comptable
Manager

Martine Chevallier
Chargée de clientèle

Comptes annuels



C A B des Pays de la Loire

Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial ⁽¹⁾				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	2 370	2 370		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL		2 370	2 370		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	20 831	15 858	4 973	
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Immobilisations grevées de droit				
	Autres				1 669	
TOTAL		20 831	15 858	4 973	1 669	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financie es ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	617		617	617	
	Prêts	5 000		5 000		
	Autres					
	TOTAL		5 617		5 617	617
Total I			28 819	18 228	10 590	2 286
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Avances et acomptes versés sur commande					150
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	987 742	8 850	978 892	967 334
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
	TOTAL		987 742	8 850	978 892	967 334
	Divers	Valeurs mobilières de placement	40 081		40 081	25 057
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	35 413		35 413	30 014
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	2 767		2 767	1 601
Total II			1 066 006	8 850	1 057 156	1 024 158
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			1 094 825	27 078	1 067 746	1 026 444
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

C A B des Pays de la Loire

Passif		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	46 059	
	Réserves		46 059
	Autres		
	Report à nouveau	114 777	105 795
	Excédent ou Déficit de l'exercice	31 111	8 982
<i>Situation nette (sous total)</i>		191 949	160 837
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		191 949	160 837
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	5 040	
	Provisions pour charges	49 108	41 110
	Total III	54 148	41 110
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 000	1 000
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346 615	317 652
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	96 436	113 270
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	60	335
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	377 537	392 239
Total IV		821 648	824 496
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 067 746	1 026 444
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		824 496
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

C A B des Pays de la Loire

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	64 400	60 890
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	235 481	
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		200
	Production vendue		214 354
	Montant net du chiffre d'affaires		214 554
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	559 031	534 172
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Charges d'exploitation	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 109	7 504
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	19 384	11 044
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	881 406	828 166
	Achats de marchandises	739	31
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		6 741
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	462 766	436 913
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 868	5 262
	Salaires et traitements	265 477	255 217
	Charges sociales	85 645	97 088
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 424	1 857
	Dotations aux provisions	21 888	13 721
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	7 328	1 851
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	850 138	818 684
1. Résultat d'exploitation (I-II)		31 268	9 481
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		2 875

C A B des Pays de la Loire

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24	6
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	24	6
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	180	506
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV	180	506
2. Résultat financier (III-IV)		-156	-499
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		31 111	8 982
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX			
Engagements à réaliser sur ressources affectées X			
Total des produits (I + III + V + IX)		881 431	828 172
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)		850 319	819 190
EXCÉDENT OU DÉFICIT		31 111	8 982
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe





KPMG Entreprises
Anjou Maine
12 rue Papiau de la Verrie
CS 10924
49009 Angers
France

Téléphone : +33 (0)02 41 87 09 45
Télécopie : +33 (0)02 41 86 72 99
Site internet : www.kpmg.fr

Association de la Coordination
Agrobiologique des Pays de la Loire
(CAB Pays de la Loire)
Annexe aux comptes annuels de l'exercice
clos le
31 décembre 2020
Montants exprimés en EUR

Ce rapport contient 22 pages
Annexe CAB Pays de la Loire 31.12.2020.docx

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	6
5	Principes et méthodes comptables	7
5.1	Principes généraux	7
5.1.1	Changement de méthode comptable	7
5.1.2	Changements d'estimation	7
5.1.3	Corrections d'erreurs	7
5.2	Dérogations	7
5.3	Principales méthodes comptables	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	9
6.1	Actif immobilisé	9
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
6.1.3	Modalités d'amortissements	10
6.1.4	Prêts aux partenaires	11
6.2	Actif circulant	11
6.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	11
6.4	Fonds propres	11
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	12
6.4.2	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.	13
6.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	13
6.6	Provision pour risques et charges	14
6.6.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	14
6.7	Dettes	15
6.7.1	Précisions sur d'autres dettes	15
6.8	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	16

7	Informations relatives au Compte de résultat	17
7.1	Résultats par activité ou établissement	17
7.2	Produits du compte de résultat	17
7.2.1	Cotisations	17
7.2.2	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18
7.2.3	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	19
7.3	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	19
8	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	20
8.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	20
9	Informations relatives à l'effectif	21

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'objectif général est de favoriser le développement de l'agriculture biologique dans la région des Pays de la Loire qui aille dans le sens :

- De l'obtention d'un revenu décent pour les producteurs agrobiologistes,
- Dans le respect de l'environnement et le maintien d'un tissu humain vivant et accueillant

L'association est affiliée à la FNAB.

Les organes statutairement compétents de l'entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de l'entité » pour lequel des réserves sont constituées, le cas échéant, dans les fonds propres.



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Etudes
- Formation
- Réunions et colloques

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements : 5 K€ de renouvellement de matériels informatiques
- Ressources humaines : Progression de la masse salariale de + 16 K€ bruts, effet des embauches 2019 en année pleine et recrutements de fin d'année 2020.
- Autres moyens/dépenses engagées
 - a. Travaux d'imprimerie : 40 K€
 - b. Interventions extérieures : 44 K€
 - c. Interventions conventions GAB : 194 K€
 - d. Cotisations réseau : 55 K€

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, le cas échéant en distinguant l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement. Les montants de l'exercice précédent sont présentés à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Drogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.



5.3 *Principales méthodes comptables*

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 370			2 370
Immobilisations corporelles	16 104	4 728		20 832
Immobilisations financières	617	5 000		5 617
Total	19 091	9 728		28 819

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 370			2 370
Immobilisations corporelles	14 434	1 424		15 859
Immobilisations financières				
Total	16 804	1 424		18 229

6.1.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	L	100%			
Immobilisations corporelles	L	33.33%	1 424		
Immobilisations financières					
Total			1 424		

6.1.4 Prêts aux partenaires

Ce poste comprend le montant des fonds prêtés ou laissés temporairement par l'entité à la disposition des partenaires. Les prêts dont l'entité est susceptible de bénéficier le cas échéant de la part de partenaires sont comptabilisés en compte courant (passif)

Les partenaires sont les confédérations, fédérations, unions ou associations affiliées de l'entité.

6.2 Actif circulant

6.2.1.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

— Les cotisations d'assurances pour 2 K€

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances	1 874	8 850	1 874	8 850
Immobilisations financières				
Total	1 874	8 850	1 874	8 850

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.



Association de la Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire (CAB Pays de la Loire)

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Montants exprimés en EUR
KPMG S.A.

6.4.1 Tableau de

variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	46 059				46 059
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	105 795	8 982			114 777
Excédent ou déficit de l'exercice « dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	8 982	- 8 982	31 111		31 111
Situation nette	160 837	-	31 111		191 949
TOTAL	160 837	-	31 111		191 949

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

6.4.2 Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.

6.4.2.1 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe. Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Réserve Projet de l'entité	46 059				46 059

6.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques		5 040		5 040
Provisions pour charges	41 110	7 998		49 108
Total	41 110	13 038		54 148

6.6 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques			5 040				5 040
Provisions pour charges	41 110		7 998				49 108
Total	41 110		13 038				54 148

6.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	49 108		49 108
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

— Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

— La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé,
- Taux d'actualisation : 0.70 %
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2.5 %

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

— Des statistiques propres,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 38.33 %.

6.7 Dettes

6.7.1 Précisions sur d'autres dettes

6.7.1.1 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice la variation du poste par rapport à l'exercice précédent s'explique ainsi

— Subventions : 377 K€ contre 392 K€ en 2019

— La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

6.8 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances	
						à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres	5 000		5 000	Emprunts obligataires convertibles (2)(3) Autres emprunts obligataires (2)(3) Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont : - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine	1 000		1 000
Créances de l'actif circulant : Créances Clients et Comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres Charges constatées d'avance	987 743 2 768	987 743 2 768		Emprunts et dettes financières divers (2) (3) Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés Autres dettes (3) Produits constatés d'avance	346 615 96 436 60 377 537	346 615 96 436 60 377 537	
TOTAL	995 511	990 511	5 000	TOTAL	821 648	820 648	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice	5 000			(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice (3) Dont garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)	1 000		

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (= libre)</i>		31 111
<i>Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)</i>		
Résultat de l'exercice		31 111

7.2 Produits du compte de résultat

7.2.1 Cotisations

7.2.1.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

7.2.1.1.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la

réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.2.1.1.2 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		104 553	272 579		181 899
Subvention d'investissement					

7.2.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Reprises

— Sur dépréciation d'autres actifs, hors legs ou donations destinés à être cédés : 2 K€

Transferts de charges : 1 K€

7.2.3 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

7.2.3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

—	— CAC 1
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	— 2 400
— Au titre d'autres prestations	— 840
— Honoraires totaux	— 3 240

7.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

- Les motifs de notre décision sont les suivantes :

Les deux des conditions suivantes devant être remplies ne le sont pas :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.



8 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2020.

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	10
Ouvriers	
Total	